

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du CHEYLARD, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la séance consacrée au Budget Primitif le 19 décembre 2016:**

Au titre de l'opération « Collège au cinéma », les subventions suivantes sont attribuées :

- 387 € par trimestre au collège Louis Jovet à Saint Agrève
- 501 € par trimestre au collège de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut

Dans le cadre de la politique culturelle :

- 10 000 € pour la Compagnie Janvier
- 50 000 € pour l'Arche des Métiers
- 7 000 € pour l'Ecole du vent
- 11 000 € pour le Festival International des Arts

Une subvention de 40 831 € est attribuée au collège Saint Louis au Cheylard dans le cadre de l'investissement des collèges privés.

Au titre des actions d'insertion sociale, l'association Coll'Actif recevra une subvention de 1 500 €.